

suite de la délibération n° 2010/08/12

DEMANDE à ce que les projets du Grand Paris et Arc Express, dans le souci constant d'améliorer les temps de parcours des usagers de porte à porte, soient établis en parfaite complément avec l'offre de transports de proximité (bus, tramway, vélo...) et notamment avec le redéploiement du réseau bus actuellement en cours sur le Val Maubuée (connexion des gares de Chelles, de Noisy-Champs, et de Pontault-Combault).

DEMANDE à ce que la ligne rouge (tronçon est) du projet du Grand Paris, et l'Arc Grand Est du projet d'Arc Express, soient prioritaires pour permettre le développement du pôle Ville Durable de la Cité Descartes.

DEMANDE à ce que la tarification des projets du Grand Paris et Arc Express ne soit pas spécifique mais s'inscrive dans une logique de tarification au plus juste, au bénéfice de la majorité des franciliens et ne pénalisant pas les habitants de la Grande Couronne.

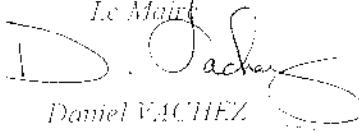
APPROUVE le projet du réseau de transport du Grand Paris dans sa partie Est, et le projet de contribution régionale à Arc Express par l'Arc Grand Est, sous réserve de ce qui est rappelé ci-dessus et dans la mesure où :

- ils répondent à la problématique actuelle et majeure des transports en Ile-de-France, à savoir le manque de réseau en rocade et la connexion des pôles franciliens sans passer par Paris ;
- ils reconnaissent le territoire du Val Maubuée à potentiel attractif fort et affirme sa destination autour de la « Ville durable » ;
- ils rapprochent le Val Maubuée, en temps de parcours, des deux aéroports et des différents pôles structurants franciliens ;
- ils accompagnent de façon cohérente la constitution du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur Paris Est autour des universités de Créteil et Marne-la-Vallée ;
- ils n'oublient pas le département de la Seine-et-Marne en desservant également sa ville principale, Chelles.

La présente délibération publiée et transmise le 22 DEC 2010 au Représentant de l'Etat dans l'arrondissement, est rendue exécutoire à la date de réception en Sous-Prefecture

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

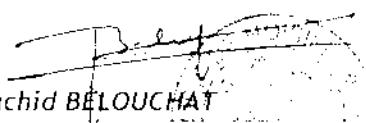

D. Vachet
Daniel VACHET

POUR AMPLIATION

NOISIEL, LE 24 DEC 2010

Le MAIRE,

*Pour le Maire, et par délégation,
Le Directeur Général des Services*


Rachid BELOUCHAT